

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 2 mars 2026 le règlement #26-732 « **RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION ET AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX** » ;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ce règlement entre en vigueur en date du 1^{er} janvier 2026.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 4^{ième} jour de mars deux mille vingt-six.



Lise Drouin, g.m.a.
Greffière-trésorière / Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 4^{ième} jour de mars 2026.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 4^{ième} jour du mois de mars 2026.



Lise Drouin, g.m.a.
Greffière-trésorière/ Directrice générale